

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désinfectant

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Cosmétique SA Worben
Rue: Breitfeldstrasse 19
Lieu: CH-3252 Worben
Téléphone: +41 32 387 79 00
Service responsable: info@cosmetique-sa.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 32 387 79 00 (Mo-Fr, 08:00-16:00)**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2; H225

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P404 Stocker dans un récipient fermé.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 2 de 14

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64-17-5	éthanol; alcool éthylique			70 - < 75 %
	200-578-6	603-002-00-5		
	Flam. Liq. 2; H225			
68424-85-1	Composés de l'ion ammoniumquaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures			0,5 - < 1 %
	270-325-2			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H302 H314 H400			
18472-51-0	digluconate de chlorhexidine			0,2 - < 0,3 %
	242-354-0			
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H318 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64-17-5	200-578-6	éthanol; alcool éthylique	70 - < 75 %
		par inhalation: CL50 = 95,6 mg/l (vapeurs); par voie orale: DL50 = 6200 mg/kg	
68424-85-1	270-325-2	Composés de l'ion ammoniumquaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	0,5 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 344 mg/kg	
18472-51-0	242-354-0	digluconate de chlorhexidine	0,2 - < 0,3 %
		par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg	

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 3 de 14

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Demander l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus: Irritation par contact avec les yeux ou par inhalation.

Effets différés: Dépréciation des fonctions inhibitrices du système nerveux central, rougeur de la peau, des nausées après ingestion de grandes quantités.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

En plus de l'irritation des muqueuses affectées, la substance inhalée et percutanée ne provoque qu'une altération des fonctions inhibitrices du système nerveux central, cliniquement reconnaissable comme le début d'un stade euphorique. En même temps, la rougeur du visage et de la peau est perceptible en raison de la dilatation des vaisseaux sanguins à la périphérie du corps.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Ventiler la zone concernée.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Utiliser un équipement de protection individuel (cf. chapitre 8)

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 4 de 14

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Ventiler la zone concernée.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air.

Matériau approprié pour Récipient: Acier inoxydable. (1.4301 (V2), 1.4401 (V4)); fer. Plastiques résistants aux solvants.

Matériau déconseillé pour Récipient: Aluminium. Caoutchouc. diverses matières plastiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Gaz. Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables.

Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Nitrate d'ammonium. Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Substances toxiques non combustibles. substances radioactives..

Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 5-25°C

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Effet du froid.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 5 de 14

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. NF EN 166

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau :

Porter les gants de protection homologués :

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle.

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 480 min, période de latence: 160 min)

FKM (caoutchouc fluoré).

Épaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

temps de résistance à la perforation: ≥ 480 min, période de latence: 160 min)

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène).

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm,

temps de résistance à la perforation: ≥ 120 min, période de latence: 40 min)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Vêtements de protection. (ignifuges.)

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (Allemagne).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 6 de 14

règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Ventilation insuffisante

Dépassement de la valeur limite

Génération/formation d'aérosols

Appareil de protection respiratoire approprié :

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141). Type : A

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide sur matériau de support
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 (Éthanol.) °C
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	20,5 °C

Inflammabilité

solide/liquide:	non déterminé
-----------------	---------------

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	éthanol: 27,7 vol. %
Température d'auto-inflammation:	non déterminé

Température d'inflammation spontanée

gaz:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé
Hydrosolubilité:	miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

La vitesse de dissolution:	négligeable
----------------------------	-------------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 7 de 14

Coefficient de partage n-octanol/eau:	SECTION 12: Informations écologiques
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur: (à 20 °C)	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,87-0,89 g/cm³
Densité apparente:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Propriétés comburantes
aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	71,75 %
Teneur en corps solides:	non déterminé
Taux d'évaporation:	non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

réagit de façon instantanée (explosion) avec: Agents oxydants, fortes. acide nitrique. Peroxyde d'hydrogène.
Réactions exothermiques avec: Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Agents réducteurs, fortes.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de l'humidité.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement. Température de stockage conseillée : < 40 °C

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Agents oxydants. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Peroxydes. phosphore oxydes. Oxydes nitriques (NOx). Peroxyde d'hydrogène. Acide nitrique. acide chlorhydrique. Acide sulfurique. Perchlorate.
Oxyde de chrome. Chlorures d'acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Adsorption.
L'éthanol a un faible poids moléculaire et est facilement soluble dans l'eau et la graisse. Par conséquent, il peut être facilement absorbé dans l'ensemble du tractus gastro-intestinal, dans les poumons et par la peau.
Après ingestion, environ 90 % sont ingérés par voie gastro-intestinale. En cas d'inhalation, cette valeur est de

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 8 de 14

61 %. En raison de l'évaporation rapide, l'absorption par la peau est très limitée; théoriquement, 21% peuvent être absorbés, mais le taux d'absorption n'est que de 1 à 2% pour la peau découverte.

Traduit avec.

Distribution:

Quelle que soit la voie d'absorption, l'éthanol est distribué dans tout le corps par la circulation sanguine, comme l'eau. Les organes fortement perfusés (cerveau, poumons et foie) passent rapidement à travers. Une répartition égale entre les tissus et le sang est obtenue après environ 1 à 1,5 heure.

Métabolisme:

Avant même l'absorption, une petite partie de l'éthanol est métabolisée enzymatiquement dans l'estomac (alcool déshydrogénase). Après absorption, l'éthanol est de préférence métabolisé dans le foie (92-95 %), en partie dans les reins et les poumons. La métabolisation se fait généralement en trois étapes: 1. oxydation de l'éthanol en acétaldéhyde; 2. oxydation de l'acétaldéhyde en acétate; 3. oxydation de l'acétate en dioxyde de carbone et en eau.

Élimination:

La grande majorité de l'éthanol est éliminée par le métabolisme, tandis que l'excrétion par l'air respirable, l'urine et la sueur est secondaire. L'élimination maximale de l'éthanol est estimée à 127 mg/kgbw/h.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique				
	orale	DL50 6200 mg/kg	Rat	IUCLID	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 95,6 mg/l	Rat	RTECS	
68424-85-1	Composés de l'ion ammoniumquaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures				
	orale	DL50 344 mg/kg	Rat	MSDS extern.	
18472-51-0	digluconate de chlorhexidine				
	orale	DL50 2000 mg/kg	Rat.	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant sur la peau : légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Éthanol: Valeur limite de concentration spécifique (SCL): Eye Irrit. 2 > 50%

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit: non sensibilisant. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

mutagénicité in vitro: Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible.

Toxicité pour la reproduction: Temps d'exposition: 18 weeks; Espèce: CD-1 Souris. Méthode: OECD Guideline 416; Résultat: NOAEL = 20700 mg/kg/day. Toxique pour le développement / effets tératogènes: Temps d'exposition: 19d; Espèce: Sprague-Dawley Rat. Méthode: OECD Guideline 414; Résultat: NOAEL = 16000 ppm (maternal toxicity), Résultat: NOAEL >= 20000 ppm (teratogenicity); bibliographie: Dossier de l'ECHA

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 9 de 14

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

Toxicité orale subchronique: Temps d'exposition: 90d; Espèce: Sprague-Dawley Rat. Méthode: OECD

Guideline 408; Résultat: NOAEL = 1280 mg/kg; bibliographie: Dossier de l'ECHA

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Selon les quantités absorbées, une réduction du seuil d'inhibition, l'euphorie mais aussi la dysphorie, l'agressivité, le dysfonctionnement moteur, la diminution de la capacité de réaction, les troubles visuels et la fatigue peuvent être induits.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

Toxicité aiguë pour le ver de terre: LC50 (48h) = <1mg/cm2 (Eisenia fetida, non-guideline study)

Toxicité végétale aiguë: EC50 (6d) = 11800 mg/l (Allium cepa, non-guideline study)

Organismes sédimentaires: LC50 (18h) = 8200 mg/l (Hyallela sp, non-guideline study)

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64-17-5	éthanol; alcool éthylique					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 9268 - 14221 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	

12.2. Persistance et dégradabilité

éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

Demande chimique en oxygène (DCO): CSB = 1900 mg/g

Demande biochimique en oxygène (DBO): BSB5 = 1000 mg/g

Décomposition abiotique : dans eau: Hydrolyse t 1/2 (20°C, pH 7) = >1 - <36 a.

Décomposition abiotique : dans Air t 1/2 (Air.) = 38 d; 1/2 (Air. 100 ppm NO2) = 11,5 h

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64-17-5	éthanol; alcool éthylique	-0,31

12.4. Mobilité dans le sol

éthanol. (n° CAS: 64-17-5):

Volatilité Constante d'Henry: 3,3*10-6 atm. m3/mol;adimensionnel 1,28*10-4 (Méthode de calcul.)

Distribution: Calcul d'après: Mackay, EPIWIN: Air. 45,0%; Eau. 33,1%; terre: 13,7%; sédiment: 0,1%

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes désinfectantes, désinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 10 de 14

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive européenne EWC (european waste catalogue).

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit

070611 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDD des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070611 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDD des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3175

d'identification:**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (éthanol; alcool éthylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

4.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

4.1

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 11 de 14



Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 216 274 601
 Quantité limitée (LQ): 1 kg
 Quantité exceptée: E2
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 40
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (éthanol; alcool éthylique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 4.1



Code de classement: F1
 Dispositions spéciales: 216 274 601 800
 Quantité limitée (LQ): 1 kg
 Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol; ethyl alcohol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II
 Étiquettes: 4.1



Marine polluant: NO
 Dispositions spéciales: 216, 274
 Quantité limitée (LQ): 1 kg
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ethanol; ethyl alcohol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 12 de 14

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

4.1



Dispositions spéciales:

A46

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

5 kg

Passenger LQ:

Y441

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 445

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 448

IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6 - 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

2010/75/UE (COV): non déterminé

2004/42/CE (COV): 72 %

Indications relatives à la directive P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Rev. 1.00; 23.10.2014, Première publication

Rev. 1.01; 22.04.2015, Documentation concernant les modifications: chapitre: 1, 3, 16.

Rev. 1.02; 13.04.2017, Documentation concernant les modifications: chapitre: 7

Rev. 2.00; 13.11.2020, Révision (Les changements au chapitre: 1-16)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes desinfectantes, desinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 13 de 14

Rev. 3.00; 07.02.2023, Révision

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS: Chemical Abstracts Service
CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
DNEL: Derived No Effect Level
d: day(s)
EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
ECHA: European Chemicals Agency
EWC: European Waste Catalogue
IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
h: hour
LOAEL: Lowest observed adverse effect level
LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
NOAEL: No observed adverse effect level
NOAEC: No observed adverse effect concentration
NLP: No-Longer Polymers
N/A: not applicable
OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC: predicted no effect concentration
PBT: Persistent bioaccumulative toxic
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
SVHC: substance of very high concern
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
UN/NU : United Nations/Nations Unies
VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:
Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
Risques environnementaux: Méthode de calcul.
Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Desinfektionstücher; lingettes désinfectantes, désinfectant wipes

Date de révision: 07.02.2023

Code du produit: 89036-01

Page 14 de 14

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)